

**Convention de partenariat
entre le PETR du Pays Lauragais
et la Ville de CASTELNAUDARY
pour l'accueil des
16^e Rencontres TEPOS en Lauragais**



Entre

le consortium composé du PETR, CCTDL, CCPLM, CCCLA, CCSCM, représenté par

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

3 Chemin de l'Obélisque – 11320 MONTFERRAND

Numéro de SIRET : 200 050 938 00014

Représenté par Gilbert HEBRARD, Président, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après « Le PETR du Pays Lauragais » ou « le Porteur »

d'une part,

Et

La commune hôte :

La Ville de CASTELNAUDARY

20-22 Cours de la République

Numéro de SIRET : 11 100 763 00013

Représentée par Patrick MAUGARD, Maire, dûment habilitée aux fins des présentes.

Ci-après « la Ville de Castelnaudary » ou « la Commune de Castelnaudary »

d'autre part,

Préambule

En 2021, une première délégation d'élus et d'agents issus de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère a participé aux 13^e Rencontres TEPOS, organisées par le Parc Naturel Régional des Grands Causses (Aveyron).

Cette participation a marqué le point de départ d'une nouvelle approche horizontale en matière de transition énergétique au sein de la collectivité.

En 2023, cette dynamique s'est élargie à l'échelle du PETR du Pays Lauragais, permettant aux agents et élus de l'ensemble du territoire, de mesurer pleinement la qualité de cet événement, ses retombées pour le territoire d'accueil et la richesse des propositions faites dans le cadre des ateliers, visites, conférences et temps de convivialité.

En 2024, à l'occasion des 14^e Rencontres TEPOS organisées à Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais), l'expérience s'est amplifiée : la délégation du Lauragais s'est ouverte à d'autres territoires d'Occitanie, favorisant de plus larges échanges, une meilleure dynamique collective et une capacité d'action renforcée sur le territoire.

Forte de ces expériences, les quatre intercommunalités souhaitent désormais s'inscrire dans le dynamisme national de la transition énergétique et écologique, et permettre à ses habitants, élus et acteurs locaux, d'accueillir les 16^e Rencontres TEPOS en Lauragais.

Lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) permettant d'accueillir ces Rencontres, le PETR du Pays Lauragais et ses quatre intercommunalités membres ont décidé de former un consortium.

Définitions

L'événement "le Lauragais en transition" : comprend dans son ensemble :

- les journées territoriales le lundi 28/09, le mardi 29/09 et le samedi 03/10
- les rencontres nationales TEPOS 2026 le mercredi 30/09, le jeudi 01/10 et vendredi 02/10

Journées territoriales : Elles se passent en deux temps :

- Interventions et sorties scolaires à destination des classes de 4^e, 3^e, seconde et première des établissements du territoire, soirées d'échanges (élus, entreprises lundi 28/09 et mardi 29/09).
- grand public (ateliers, expositions, démonstrations) le samedi 03/10 sur les 4 communes hôtes

Rencontres Nationales TEPOS 2026 :

Congrès national sur 3 jours co-organisé par le réseau CLER et le consortium

Consortium : Il regroupe les intercommunalités Piège Lauragais Malepère, Castelnaudary Lauragais Audois, Aux sources du canal du Midi et Terres du Lauragais ainsi que le PETR du Pays Lauragais qui porte les enjeux administratifs et financiers.

1. OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre le PETR du Pays Lauragais et la Commune de Castelnaudary dans le cadre de l'organisation et de l'accueil de l'événement « Le Lauragais en transition », porté par le Cler, réseau pour la transition énergétique, qui se tiendra du lundi 28 septembre au samedi 3 octobre 2026.

La commune de Castelnaudary, en tant que ville hôte, accueillera une partie du programme de l'événement.

Elle vise à préciser les rôles et responsabilités de chacun des partenaires, ainsi que leurs engagements financiers, techniques et humains, et les modalités organisationnelles nécessaires au bon déroulement de l'événement.

2. GOUVERNANCE DU PROJET

Afin de fluidifier les échanges entre le PETR du Pays Lauragais, les quatre intercommunalités et les cinq villes hôtes, il a été décidé de créer une gouvernance définie en trois strates.

2.1. Comité stratégique

2.1.1. Rôle

Le Comité stratégique (COSTRAT) constitue l'instance d'orientation et de coordination du projet.

Il a piloté la candidature du Lauragais auprès des membres du consortium et assuré son dépôt auprès du réseau Cler.

Il veille à la cohérence de la démarche et à l'équité de traitement entre les différents territoires et villes hôtes.

En lien direct avec le Cler, il contribue à l'élaboration du programme officiel des 16^e Rencontres TEPOS « Le Lauragais en transition ».

Le Comité stratégique participe de plein droit au Comité de pilotage et ses membres s'impliquent activement dans les commissions thématiques de travail mises en place pour la préparation et le suivi de l'événement.

2.1.2. Composition

Le Comité stratégique est composé des membres suivants :

Brice ASENSIO

Michel FERRET

Estelle VILESPY

Nathalie NACCACHE

Florence SIORAT

Jérôme COURTESSOLE

Laurie MILESI

Sylvie FORESTIER

2.1.3. Engagement

Les membres du Comité stratégique affirment leur engagement collectif à conduire le projet à son terme et à veiller à la bonne réussite des 16^e Rencontres TEPOS.

Ils siègent au sein du Comité de pilotage, aux côtés des élus, et assurent un suivi régulier de l'avancement du programme, dont ils rendent compte auprès de ce dernier.

Le Comité stratégique s'engage également à représenter le territoire du Lauragais lors d'événements nationaux ou régionaux liés à la transition énergétique, notamment lors des Rencontres Nationales TEPOS 2025, afin d'assurer la continuité de la dynamique et la visibilité du territoire.

2.2. Comité de pilotage

2.2.1. Rôle

Le Comité de pilotage (COPIL) a pour mission de valider les propositions émises par les commissions thématiques et de faciliter leur mise en œuvre sur les territoires concernés. Il veille à assurer la bonne circulation des informations entre les territoires, les villes hôtes, les prestataires et les partenaires, afin de garantir la cohérence et la qualité de l'organisation de l'événement.

2.2.2. Composition

Pour assurer une représentation équilibrée des collectivités et des villes hôtes, le Comité de pilotage est composé :

- d'un représentant de chaque intercommunalité membre du PETR (de préférence le Président) ;
- d'un représentant de chaque commune hôte (de préférence le Maire) ;
- de l'ensemble des membres du Comité stratégique.

2.2.3. Engagement

Les membres du Comité de pilotage s'engagent à :

- se rendre disponibles selon le calendrier prévu des réunions de travail, ou à défaut, se faire représenter par un suppléant ;
- participer à au moins une réunion par trimestre, avec une planification des dates dans la mesure du possible sur la durée de l'événement et entre chaque réunion.

Le Comité de pilotage contribue au suivi et à la réussite des 16^e Rencontres TEPOS, en garantissant une coordination efficace entre tous les partenaires.

2.3. Comité des partenaires

2.3.1. Rôle

Le Comité des partenaires (COPAR) participe activement à la démarche d'organisation des 16^e Rencontres TEPOS en s'impliquant tant sur le volet financier de l'événement que dans la participation aux tables rondes, ateliers ou encore dans l'organisation et l'accompagnement des visites prévues sur le territoire.

Chaque partenaire désigne un représentant référent, chargé d'assurer le lien avec la coordinatrice du projet. Ce représentant se rend disponible à chaque sollicitation afin de garantir la cohérence, la continuité et la bonne coordination des actions menées dans le cadre de l'événement.

2.3.2. Composition

Le Comité des partenaires est composé de l'ensemble des partenaires techniques et financiers de l'événement.

Chaque structure partenaire identifie un représentant officiel, chargé de participer aux travaux et de répondre aux sollicitations de la coordinatrice.

2.3.3. Engagement

Le Comité des partenaires se réunit autant que de besoin, sous l'animation de la coordinatrice du projet. Les dates de réunion sont fixées, dans la mesure du possible, d'une rencontre à l'autre, afin de permettre une organisation fluide et une participation la plus large possible.

Par son engagement et sa disponibilité, le Comité des partenaires contribue à la réussite collective de l'événement et au rayonnement du territoire du Lauragais à l'occasion des 16^e Rencontres TEPOS.

3. ENGAGEMENTS DU PETR

3.1. Chargée de coordination

La chargée de coordination a pour mission d'assurer la gestion générale et la coordination opérationnelle des 16^e Rencontres TEPOS Le Lauragais en transition. Elle veille à la mise en œuvre des orientations fixées par les instances de gouvernance et au bon déroulement de l'ensemble du projet.

3.1.1. En amont de l'événement

En phase de préparation, la chargée de coordination assure la mise en place des éléments administratifs nécessaires au bon fonctionnement du projet, notamment la rédaction et le suivi des courriers, des demandes de subventions et d'autorisations.

Elle assure également le suivi des demandes de devis et des commandes auprès des prestataires, en lien étroit avec la personne chargée de la gestion financière, conformément aux dispositions précisées à l'article 3.2.

3.1.2. Pendant l'événement

Durant la tenue de l'événement, la chargée de coordination assure le lien permanent entre les prestataires, les Communautés de communes, les communes hôtes et l'ensemble des partenaires impliqués.

Elle veille au bon déroulement logistique et organisationnel de chaque séquence et s'assure de la bonne circulation des informations entre les différents acteurs.

3.1.3. Après l'événement

A l'issue des Rencontres, la chargée de coordination conduit une analyse qualitative et un retour d'expérience sur le déroulement de l'événement.

Elle participe au suivi des opérations financières, en collaboration avec la personne chargée de la gestion financière, et prépare la passation des éléments d'organisation vers le territoire retenu pour l'édition suivante, en lien avec le réseau Cler.

3.2. Gestion financière

Le Consortium a confié au PETR du Pays Lauragais la gestion administrative et financière de l'événement. Il élabore et suit le budget prévisionnel en lien avec le Comité stratégique et le Comité de pilotage, afin d'assurer la transparence et la bonne utilisation des fonds mobilisés pour l'organisation des 16^e Rencontres TEPOS.

3.2.1. Chargé de la gestion financière

Le PETR met à disposition un agent chargé du suivi administratif et financier des opérations, dans la limite d'un douzième (1/12) de son temps annualisé, à compter de la signature de la présente convention et jusqu'à la clôture du projet.

Cet agent assure la tenue des pièces comptables, le suivi des dépenses et des recettes, ainsi que la préparation des bilans financiers nécessaires.

3.2.2. Subventions et partenariats financiers

Le PETR est mandaté pour solliciter, au nom du consortium, les financeurs publics et privés susceptibles de soutenir l'événement, notamment par le biais de subventions ou de mécénats.

3.2.3. Suivi budgétaire et paiements

Le PETR assure le suivi budgétaire global et le paiement des dépenses afférentes à l'organisation, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Un bilan financier synthétique sera communiqué aux membres du Comité de pilotage et aux communes hôtes à l'issue de l'événement.

3.3. Animation et médiation

Le PETR du Pays Lauragais assure la mission d'animation et de médiation du projet, en appui au comité stratégique (COSTRAT) et au comité de pilotage (COPIL).

À ce titre, il veille à la bonne coordination entre les partenaires, les collectivités hôtes et les acteurs du territoire impliqués dans l'organisation des 16^e Rencontres TEPOS en Lauragais.

Le PETR contribue à la dynamique collective en organisant et en animant les réunions de travail, les commissions thématiques et les temps de concertation nécessaires à la préparation de l'événement.

Il joue également un rôle de médiation auprès des acteurs locaux (communes, associations, entreprises, habitants) afin de favoriser leur participation, leur mise en réseau et leur appropriation du projet.

Enfin, le PETR veille à la cohérence des messages et des actions de communication, en lien avec les partenaires institutionnels et les membres du consortium.

3.4. Documents / informations

Le PETR s'engage à fournir de façon régulière les éléments techniques à la commune de Castelnaudary afin de faciliter l'organisation de l'événement (plan, planning, liste de besoins) et s'engage à répondre dans les plus brefs délais aux sollicitations de la commune.

4. ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE CASTELNAUDARY

La Ville de Castelnaudary en tant que commune hôte des 16^e Rencontres Nationales TEPOS en Lauragais, s'engage à accompagner le PETR du Pays Lauragais dans la préparation, l'organisation et le bon déroulement de l'événement.

4.1. Moyens financiers

Aucune participation financière n'est demandée à la commune. Toutefois, si à l'occasion de la journée du samedi consacrée à l'ouverture du village thématique au grand public et aux habitants du territoire, la commune souhaite mettre en place des prestations complémentaires à son initiative, les dépenses afférentes seront prises en charge par la Ville de Castelnaudary, après concertation préalable avec le PETR.

4.2. Moyens techniques

La Ville de Castelnaudary met à disposition les moyens techniques nécessaires au bon déroulement de l'événement, notamment :

Plan de principe en annexe 2

4.2.1. Salles et espaces

Pour les Journées du 30/09/26 (installation) et du 01/10/26 (animation) :

- PLACE DE LA REPUBLIQUE
- HALLE AUX GRAINS
- HALLE DE VERDUN

Pour les Journées du 01/10/26 (animation) :

- GALERIE PAUL SIBRA
- SALLES CYBELE, LAURAGAIS ET CUGAREL DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS
- SALLE MARFAN
- THEATRE DES 3 PONTS

4.2.2. Voirie

Au regard des éléments transmis par le PETR du pays Lauragais, la ville de Castelnaudary prendra les arrêtés de circulation et de stationnement afin de réguler les circulations des véhicules et assurer la sécurité des piétons durant l'intégralité de l'évènement.

La ville de Castelnaudary mettra en œuvre les éléments de barriérage et de panneauage en lien avec les arrêtés de circulation et de stationnement.

4.2.3. Sécurité

La ville de Castelnaudary chargera sa Police Municipale du bon respect des arrêtés de circulation et de stationnement. Elle veillera également à la sécurité des congressistes durant les phases de transfert entre les différents points de l'évènement sur le territoire de la commune.

4.2.4. Logistique

La ville de Castelnaudary mettra en œuvre des points de livraisons des fluides (eau et électricité) sur les différents sites et prendra à sa charge les consommations.

La ville de Castelnaudary s'engage à fournir les éléments suivants : dont les quantités

Matériel

Barnum 8x5	7
Barnum 4x4	1
Tables	100
Chaises	600
Barrières	100
Grilles expo	70
Coffret électrique 6 prises 32 A	40
Sono portative	1
Mange debout	7
Conteneur OM + Tri	20
Praticable Scènes 2x1	40
Podium remorque 50m²	1
Scene 80m²	2
Vidéoprojecteur	1

4.3. Moyens humains

4.3.1. Compétences techniques spécifiques

La Ville de Castelnaudary s'engage à mobiliser ses agents municipaux sur la période du 28 septembre au 3 octobre 2026, pour participer aux actions indispensables à la mise en

œuvre de l'événement. Cela inclut notamment les métiers techniques liés aux fluides, la voirie, le montage de structure et d'exposition, la logistique et l'entretien.

Il est également nécessaire d'avoir une permanence ou une astreinte afin de répondre à d'éventuelles sollicitation en dehors des heures habituelles de travail.

Les besoins sont détaillés en annexe 3

4.3.2. Missions d'appui général

Afin d'assurer certaines missions comme la tenue de la bagagerie, la distribution des badges, la tenue de l'espace convivialité, la mairie, en lien avec la 3CLA et le PETR sollicitera auprès de ces agents et de la population des personnes en capacité de répondre à ces besoins.

Concernant les bénévoles, leur recrutement se fera en lien avec la coordinatrice.

Les besoins sont détaillés en annexe 3

4.3.3. Visites / Ateliers / Conférences

Des visites, ateliers et conférences sont proposés aux congressistes comme à la population. Il est nécessaire de pouvoir accompagner les groupes lors des différents déplacements (à pied, en bus, en vélos, ...)

Des agents communaux aux compétences spécifiques seront ainsi nommés pour accompagner ces groupes toujours en lien avec la 3CLA et le PETR. Le cas échéant, il pourra leur être adjoint une personne pour faciliter l'encadrement du groupe.

Les besoins sont détaillés en annexe 4

4.3.4. Mise à disposition

La commune de Castelnaudary pourra, le cas échéant, mettre à disposition de la structure partenaire des agents communaux afin de contribuer à l'organisation, à la gestion et au suivi de l'événement sur les territoires d'accueil.

Cette mise à disposition intervient dans le respect des dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale et ne constitue pas un transfert de compétence ni d'employeur.

Les agents concernés demeurent placés sous l'autorité hiérarchique exclusive de la commune de Castelnaudary, qui conserve la gestion administrative, statutaire et disciplinaire des personnels mis à disposition.

Pendant la durée de leur intervention, les agents exercent leurs missions sous l'autorité fonctionnelle de la structure organisatrice ou de la collectivité d'accueil, dans le cadre strict des missions définies par la présente convention et des instructions nécessaires à la bonne réalisation de l'événement.

La commune de Castelnaudary demeure responsable de la situation administrative de ses agents, notamment en matière de rémunération, de protection statutaire et de couverture assurantielle liée à leur statut.

La structure d'accueil s'engage, pour sa part, à garantir des conditions d'intervention conformes aux règles d'hygiène et de sécurité applicables, ainsi qu'à signaler sans délai

à la commune de Castelnaudary tout incident ou difficulté survenu dans l'exercice des missions confiées.

4.3.5. Stands spécifiques

Afin de promouvoir les actions en faveur de la transition environnementale par la ville de Castelnaudary, cette dernière proposera des animations à destination des congressistes et de la population

5. COMMUNICATION ET VALORISATION

La communication pour l'évènement "Le Lauragais en transition" est coordonnée par le PETR du Pays Lauragais, en concertation avec les communes hôtes et les intercommunalités.

Le plan de communication est élaboré en amont par le PETR et transmis aux communes et intercommunalités pour information et coordination. Il s'étalera du printemps à la fin de l'année 2026. Annexe 3

Il comprendra notamment tous les supports liés à l'évènement (livrets, programmes, signalétique, publications en ligne, etc...) devront comporter les logos des partenaires. Ils devront respecter la charte graphique officielle des Rencontres Nationales TEPOS fournie par le PETR ou le réseau Cler, y compris pour les journées territoriales.

La Ville de Castelnaudary s'engage à relayer les informations fournies par le PETR et à mettre en œuvre, dans la mesure du possible, les actions prévues dans le plan de communication, afin d'assurer une diffusion cohérente et efficace auprès du public.

De son côté, le PETR veillera à valoriser la contribution des communes et intercommunalités dans l'ensemble des supports officiels et lors des temps forts de l'évènement.

6. RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Chaque partie demeure responsable des personnels, des moyens, des infrastructures et des activités qu'elle met en œuvre ou qu'elle met à disposition dans le cadre de l'évènement "Le Lauragais en transition" et assume les conséquences de tout incident, dommage ou préjudice qui pourrait en découler. Cette responsabilité couvre notamment les dommages causés aux tiers, au matériel ou aux installations utilisées pendant l'évènement.

Chaque partie s'engage à être couverte par une assurance adaptée pour ses personnels, les moyens, les infrastructures et les activités qu'elle met en œuvre ou qu'elle met à disposition afin de garantir la prise en charge des risques liés à l'organisation et au déroulement de l'évènement. Les parties s'informent mutuellement de tout sinistre survenant dans le cadre de la convention et pouvant affecter l'organisation globale.

Les parties peuvent convenir, si nécessaire, de mesures complémentaires pour sécuriser certaines activités ou certains sites spécifiques utilisés lors de l'évènement.

En cas de force majeure, c'est le Comité de Pilotage réunit en urgence qui prend la décision d'annuler tout ou partie de l'évènement.

7. SUIVI ET ÉVALUATION

7.1. Suivi

Le suivi de l'organisation et du déroulement des 16^e Rencontres TEPOS est assuré par le Comité de pilotage (COFIL), en lien avec le Comité stratégique (COSTRAT) et la chargée de coordination. Les parties conviennent de se tenir informées régulièrement de l'avancement des préparatifs, de la mise en œuvre des actions et de tout élément susceptible d'affecter le bon déroulement de l'événement.

7.2. Evaluation

A l'issue de l'événement, un bilan global est réalisé afin d'évaluer la qualité de l'organisation, la participation des différents acteurs et la satisfaction des partenaires et participants. Ce bilan comprend également un retour sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques identifiées, qui pourront servir à l'organisation de futures éditions.

Ce bilan est effectué avec les membres du consortium, les communes hôtes et les partenaires.

Les résultats de ce suivi et du bilan final sont transmis aux parties signataires de la présente convention, au réseau Cler et au territoire chargé de l'organisation de la prochaine édition des Rencontres Nationales TEPOS, afin d'assurer la continuité et la transmission des bonnes pratiques.

8. RÉVISION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra faire l'objet d'une révision en tout ou partie à l'initiative de l'une ou l'autre des parties. Toute demande de révision devra être formulée par écrit et motivée.

Les modifications ne deviendront effectives qu'après accord exprès des deux parties, formalisé par un avenant signé par chacune d'elles.

9. DURÉE

La présente convention entre en vigueur à la date de signature par les deux parties et reste valable jusqu'au 28 février 2027.

Elle pourra être prolongée si des besoins liés au suivi ou à la clôture de l'organisation de l'événement "Le Lauragais en transition" se font sentir après cette date.

A Montferrand, Le 00/00/2025

La ville de Castelnaudary
Patrick MAUGARD
Maire

Pour le consortium
Gilbert HEBRARD
Président du PETR du Pays Lauragais

ANNEXES

1. Planning prévisionnel de la semaine :

	Ville / Site	Horaire	Détails
JOUR 1 : Rencontres territoriales 28/09/2026	A déterminer	en journée	Interventions collèges et lycées
		en soirée	Rencontres élus et chefs d'entreprises
JOUR 2 : Rencontres territoriales 29/09/2026	A déterminer	en journée	Interventions collèges et lycées
		en soirée	Rencontres élus et chefs d'entreprises
JOUR 3 : Rencontres TEPOS 2026 30/09/2026	BRAM	12h00	Accueil des congressistes
		14h00	Plénière
		17h00	Visites sur le territoire
	BRAM	19h00	Apéritif et repas
JOUR 4 : Rencontres TEPOS 2026 01/10/2026	CASTELNAUDARY	8h30	Accueil des congressistes
	et autres...	9h00	Début des ateliers, visites, conférences
	CASTELNAUDARY	12h30	Repas
	et autres...	14h00	Suite des ateliers, visites, conférences
	SOREZE	19h00	Apéritif, repas et animations
JOUR 5 : Rencontres TEPOS 2026 02/10/2026	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	8h30	Accueil des congressistes
		9h30	Plénière de clôture
		12h00	Repas de clôture
JOUR 6 : Rencontres territoriales 03/10/2026	CASTELNAUDARY CASTELNAUDARY REVEL VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Journée	Ouverture des villages de démonstrations au grand public

2. Plan de principe

Ce plan est voué à évoluer durant la phase préparatoire de l'événement en

3. Moyen humain

3.1. Equipe technique

Le planning affiné, les temps de montage et les besoins d'astreinte seront définis avec les équipes technique de la ville de Castelnaudary ultérieurement.

	Matinée	Après-midi	Soirée
Lundi	Panneautage	Alimentation fluides	néant
Mardi	Montage expo / tentes	Voirie / Barrière	néant
Mercredi	Préparation salle	Astreinte	néant
Jeudi	Démontage tentes	Rangement salles	néant
Vendredi	Réaménagement	Réaménagement	néant
Samedi	Astreinte	Astreinte	néant
Dimanche	Démontage	néant	néant

3.2. Mission d'appui général

Les besoins humains

	Matin	Matinée	Midi	Après-midi	Soir	Soirée
Mercredi						
Badge	-	-	6	2	-	-
Accueil	-	-	4	2	-	-
Bagagerie	-	-	2	2	-	-
Convivialité	-	-	6	2	-	-
Apéritif	-	-	-	-	-	-
Repas	-	-	-	-	-	-
Guides	-	-	-	-	-	-
Samedi						
Placement	-	-	-	-	-	-
Convivialité	-	-	2	-	-	-
Soutien tech.	-	-	-	-	-	-

4. Plan de communication prévisionnel

Période de publication des éléments. Les périodes de création et dates de validations seront communiquées ultérieurement.